

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AI

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Delphine CHARIER- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Monsieur Joseph BROCHET - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY- Monsieur Vivien JULHES - Madame Aya KOFFI.

Etaient absents/excusés: Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Madame CARLIER-MISRAHI) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à Madame BAUDON) - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Secrétaire de séance : Madame Delphine CHARIER.

| | |
|---|--------------|
| Dates de convocation : | 21 mars 2025 |
| Nombre de membres en exercice | 17 |
| Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : | 15 |
| Nombre de votants | 15 |
| Nombre d'absent : | 2 |
| Pour : | 15 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

N°2 : Administration générale – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat des fournitures de bureau – Autorisation de signature.

Monsieur le Président expose que :

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures de bureau conclu avec 15 collectivités et établissements publics arrive à échéance en mars 2025 ;

Considérant que dans une poursuite d'optimisation des achats et des coûts, il est apparu opportun de proposer à nouveau aux communes ou établissements publics situés sur l'Agglomération de La Rochelle de participer au renouvellement de cet accord-cadre dans la mesure où ceux-ci sont appelés à acheter des fournitures similaires, pour les besoins de leurs services administratifs ;

Considérant que la Ville de La Rochelle et les communes de Clavette, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, La Jarrie, Lagord, Marsilly, Montroy, Périgny, Puilboreau, Saint-Christophe, Saint-Vivien, Vérines, ainsi que la CdA de La Rochelle, le CCAS de La Rochelle, et le SIVOM de la Plaine d'Aunis ont manifesté leur intérêt à participer à cet achat commun ;

Considérant qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les fournitures de bureau afin de couvrir l'ensemble des besoins éprouvés par les 17 pouvoirs adjudicateurs ;

Considérant qu'en accord avec les partenaires précités, la CdA de La Rochelle est proposée en qualité de coordonnateur du groupement ;

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence, de la signature et de la notification de l'accord-cadre à intervenir ; que les membres s'engagent à assurer l'exécution de l'accord-cadre par l'émission de bons de commande à hauteur de leurs besoins ;

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2025

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande concl

Considérant que les droits et obligations des membres ainsi que les r
du groupement de commandes sont définies dans la convention co
commandes joint au présent projet de délibération ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- 1) D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives de bureau ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, ET ADOPTÉE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Jean-François FOUNTAINE